

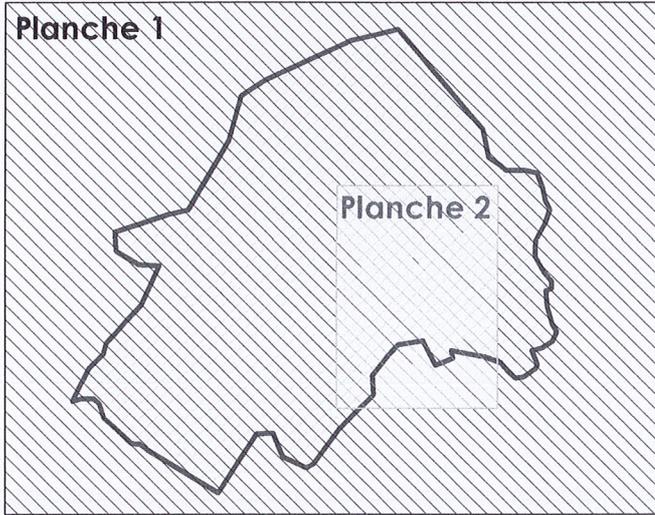
PLAN LOCAL D'URBANISME

Revision Générale n°2

TOME 1

4. PIÈCES RÉGLEMENTAIRES

4.2 DOCUMENTS GRAPHIQUES



4.2.3 - PLANCHE 1 GÉNÉRALE Ter

ECHELLE 1/15 000

HISTORIQUE DU P.O.S. Fos-sur-Mer

Approbation du Plan d'Occupation des Sols par arrêté préfectoral <i>pour sa partie hors SCA, sauf ouest de l'étang de l'Estomac et bande littorale</i>	12 mars 1979
Approbation du Plan d'Occupation des Sols par arrêté préfectoral <i>Pour la partie ouest de l'Etang de l'Estomac et bande littorale</i>	01 décembre 1982
1ère Approbation du Plan d'Occupation des Sols par délibération du Comité Syndical	12 octobre 1987
1ère Révision approuvée par délibération du Comité Syndical	25 novembre 1991
2ème Révision générale du POS en forme de PLU approuvée par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence	19 DEC. 2019

**METROPOLE AIX
MARSEILLE PROVENCE**
BP 48014
13567 MARSEILLE cedex 02
Tel. : 04 91 99 99 00
Territoire Istres-Ouest Provence
BP 10647
13808 ISTRES CEDEX
www.ampmetropole.fr

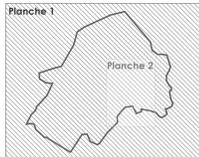
MAIRIE DE FOS-SUR-MER
Avenue René Cassin
BP 5
13771 FOS-SUR-MER cedex
Tél. 04 42 47 70 00
www.fos-dur-mer.fr

CABINET LUYTON
Le Concorde
280 avenue Maréchal Foch
83000 TOULON
Tél. 04 94 89 06 48
sec@luyton.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME
Revision Générale n°2

TOME 1

4. PIECES REGLEMENTAIRES
4.2 DOCUMENTS GRAPHIQUES



4.2.3 - PLANCHE 1 GENERALE Ter

ECHELLE 1/15 000

HISTORIQUE DU P.O.S. Fos-sur-Mer	
Approbation du Plan d'Occupation des Sols par arrêté préfectoral pour sa partie hors SCA, sauf ouest de l'étang de l'Estomac et bande littorale	12 mars 1979
Approbation du Plan d'Occupation des Sols par arrêté préfectoral pour la partie ouest de l'étang de l'Estomac et bande littorale	01 décembre 1982
1ère Approbation du Plan d'Occupation des Sols par délibération du Comité Syndical	12 octobre 1987
1ère Révision approuvée par délibération du Comité Syndical	25 novembre 1991
2ème Révision générale du POS en forme de PLU approuvée par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence	

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	MAIRIE DE FOS-SUR-MER	CABINET LUYTON
BP 493 14 13567 MARSEILLE cedex 02 Tél. : 04 91 99 99 00 Territoire Istres-Ouest Provence BP 10647 13808 ISTRES CEDEX www.ampmetropole.fr	Avenue René Cassin BP 5 13771 FOS-SUR-MER cedex	Le Concorde 280 avenue Maréchal Foch 83000 TOULON Tél. : 04 94 89 06 48 sec@luyton.fr

Aa Limite de zone ou de secteur et appellation

PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS

RISQUE DE SUBMERSION MARINE

Localisation indicative des espaces situés sous la cote 2.40 m NGF au sein desquels les dispositions de l'art 3.2 des Dispositions Générales s'appliquent

RISQUE FEU DE FORET

Espaces concernés par le risque feu de forêt au sein desquels les dispositions de l'art. 3.6 des Dispositions Générales s'appliquent

-  F1
-  F1p
-  F2

